Nations Unies S/2007/557



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2007

Original : français

Lettre datée du 21 septembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné attentivement votre lettre datée du 20 septembre 2007 (S/2007/556) relative à la demande du Gouvernement libanais, qui sollicite l'assistance technique de la Commission d'enquête internationale indépendante aux fins de l'enquête sur le meurtre du député, Antoine Ghanem, survenu le 19 septembre 2007.

Déterminés à continuer à aider le Gouvernement libanais dans la recherche de la vérité et à traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet attentat terroriste et d'autres attentats et meurtres perpétrés au Liban (voir S/PRST/2007/18), et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), ils invitent la Commission à fournir son assistance technique aux autorités libanaises, selon qu'il conviendra, à l'occasion de cette enquête et invitent le Secrétaire général à en informer le Gouvernement libanais et le Président de la Commission.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jean-Maurice **Ripert**

07-51297 (F) 210907 210907